



## CPP – Adobe Stock (2020v1)

1. **Propriété.** Sauf octroi figurant dans les présentes Conditions Particulières du Produit (CPP), Adobe et ses concédants de licences conservent tous les droits, titres et intérêts sur l'Œuvre. Le terme « **Œuvre(s)** » désigne les Images Pro (telles que définies ci-dessous), photographies, illustrations, vecteurs, vidéos, ressources 3D, les fichiers modèles et d'autres œuvres picturales ou graphiques désignées comme les actifs d'Adobe Stock que le Client peut concéder sous licence par le biais des Services On-demand d'Adobe Stock.
2. **Licence relative à l'Œuvre.** Sous réserve des restrictions du Contrat, Adobe octroie au Client et ses Affiliés (le cas échéant) la licence suivante ne pouvant être concédée en sous-licence, non exclusive, perpétuelle, mondiale, incessible (sauf en vertu de l'article 2.3 (Utilisation par le client)) et ne pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence, conformément à ce qui est indiqué dans le Bon de Commande :
  - 2.1 **Licence Standard.** Le Client peut utiliser, reproduire, archiver, modifier et afficher l'Œuvre, dans tous les supports, (A) à des fins publicitaires, marketing, promotionnelles et décoratives, et (B) dans le cadre d'utilisations personnelles et non commerciales (collectivement, la « **Licence Standard** »). Par souci de clarté, le Client peut distribuer des supports marketing et promotionnels, des présentations internes, des décorations et des productions numériques qui affichent ou intègrent l'Œuvre.
  - 2.2 **Licence Etendue.** Le Client peut utiliser, reproduire, archiver, modifier et afficher l'Œuvre, dans tous les supports, (A) à des fins publicitaires, marketing, promotionnelles et décoratives, (B) dans le cadre d'utilisations personnelles et non commerciales, et (C) pour l'intégrer aux marchandises et fichiers modèles destinés à la vente ou à la distribution (collectivement, la « **Licence Etendue** »). Par souci de clarté, le Client peut distribuer des supports marketing et promotionnels, des présentations internes, des décorations et des productions numériques qui affichent ou intègrent l'Œuvre.
  - 2.3 **Utilisation par le Client.** Le Client peut utiliser une Œuvre au profit de l'un de ses clients, à condition que le Client lui transfère la licence par le biais d'un accord écrit exécutoire entre le Client et son client qui inclut des conditions non moins restrictives que le présent Contrat. La licence achetée pour une Œuvre ne peut appartenir qu'au Client ou au client du Client. Le Client doit acheter des licences supplémentaires pour la même Œuvre si le Client prévoit de s'en servir lui-même ou au profit d'autres clients.
  - 2.4 **Licence Composite.** Le Client peut utiliser, reproduire, modifier ou afficher des versions composites ou d'aperçu d'une Œuvre uniquement pour avoir une idée du rendu d'une Œuvre en production pendant 180 jours au maximum à compter de la date du téléchargement (« **Licence Composite** »). À moins qu'une licence ne soit achetée, le Client n'a pas d'autres droits sur la version composite de l'Œuvre. Adobe ne garantit pas qu'une Œuvre que le Client utilise dans le cadre d'une Licence Composite sera disponible pour une licence ultérieure.
3. **Restrictions.** Les restrictions ci-dessous s'ajoutent aux restrictions des Conditions Générales qui s'appliquent également à une Œuvre :
  - 3.1 **Restrictions générales.** Il est interdit au Client :
    - (A) d'utiliser l'Œuvre d'une quelconque manière qui permette à un tiers d'utiliser, de télécharger, d'extraire ou d'accéder à l'Œuvre sous la forme d'un fichier autonome, ou d'une manière pouvant dépasser le périmètre de cette licence de l'Œuvre ;
    - (B) de prendre toute mesure en rapport avec l'Œuvre qui viole la propriété intellectuelle ou d'autres droits de toute personne physique ou morale, comme les droits moraux de l'auteur de l'Œuvre et les droits de toute personne qui apparaît dans l'Œuvre, ou de toute personne dont la propriété apparaît dans l'Œuvre ;
    - (C) d'enregistrer ou de demander à enregistrer une marque de commerce, une marque de fabrique, un nom commercial, un logo ou une marque de service qui utilise une Œuvre (en tout ou en partie), ou de tenter d'empêcher un tiers d'utiliser l'Œuvre ;
    - (D) d'intégrer l'Œuvre à du contenu pornographique, diffamatoire ou autrement illicite ;
    - (E) d'utiliser l'Œuvre d'une manière qui décrit des modèles ou des biens en rapport avec un sujet qu'une personne raisonnable jugerait peu flatteuse, immorale ou polémique, en tenant compte de la nature de l'Œuvre, y compris, mais sans s'y limiter, des publicités pour du tabac, des clubs de divertissement

pour adultes ou des lieux ou services similaires, des approbations de partis politiques ou d'autres mouvements basés sur l'opinion, ou faisant écho à une déficience mentale ou physique ;

- (F) d'utiliser l'Œuvre désignée comme « support éditorial » de manière éditoriale sans la référence de source ou l'attribution, placée de manière raisonnable pour l'utilisation applicable, dans ce format : « Nom du contributeur / stock.adobe.com », ou conformément à ce qui est indiqué sur le site Web d'Adobe Stock pour les clients entreprise ;
- (G) de supprimer, de masquer ou de modifier tout avis de propriété relatif aux Œuvres ; ou donner une fausse déclaration expresse ou implicite selon laquelle vous ou un tiers êtes le créateur ou le détenteur des droits d'auteur d'une Œuvre ; ou
- (H) d'utiliser les Œuvres ou tout titre, toute information de légende, tout mot-clé ou toutes autres métadonnées associées aux Œuvres à des fins (1) d'apprentissage machine ou d'intelligence artificielle ; ou (2) des technologies conçues ou destinées à l'identification des personnes physiques.

**3.2 Restrictions applicables aux licences standard.** Outre les restrictions à l'article 3.1 (Restrictions générales), les restrictions suivantes s'appliquent également à toute Œuvre sous Licence Standard :

- (A) Le Client ne peut pas, dans l'ensemble, (1) faire paraître ou autoriser l'affichage d'une Œuvre sur plus de 500 000 supports imprimés (y compris des copies) ; ou (2) intégrer l'Œuvre à une production en direct, enregistrée ou numérique s'il est attendu que le public dépasse 500 000 spectateurs, à ceci près que cette restriction de taille d'audience ne s'applique pas aux Œuvres qui sont affichées uniquement sur des sites Web, des sites de médias sociaux, ou des applications mobiles ; et
- (B) Le Client ne peut pas intégrer l'Œuvre à une marchandise destinée à la vente ou à la distribution, y compris les produits sur demande, sauf si (1) l'Œuvre a été modifiée à un point tel qu'elle n'est plus, dans une large mesure, semblable à l'Œuvre originale et pourrait être considérée comme une œuvre de l'esprit originale ou (2) la valeur principale de la marchandise ne réside pas dans l'Œuvre elle-même.

**3.3 Restrictions applicables à l'usage éditorial.** Outre les restrictions aux articles 3.1 (Restrictions générales) et 3.2 (Restrictions applicables aux Licences Standard), pour les Œuvres désignées comme étant « réservées à l'usage éditorial » dans les Services On-demand d'Adobe Stock, (A) le Client ne peut utiliser lesdites Œuvres que (1) d'une manière qui préserve le contexte éditorial et le sens de l'Œuvre ; (2) en lien avec des événements ou des sujets dignes d'être publiés ou qui présentent un intérêt général pour le public ; et (3) conformément aux éventuelles restrictions supplémentaires imposées aux concédants de licence tiers et figurant sur le site Web à la rubrique « Détails » de cette Œuvre ; (B) Le Client doit inclure la référence de source ou l'attribution, placée de manière raisonnable pour l'utilisation applicable, dans ce format : « Nom du contributeur/stock.adobe.com », ou conformément à ce qui est indiqué sur le site Web d'Adobe Stock ; (C) il est interdit au Client (1) d'utiliser ces Œuvres à des fins commerciales (c'est-à-dire promotionnelles, publicitaires ou de merchandising) ; et (2) de modifier ces Œuvres, hors ajustements mineurs concernant la qualité technique, les retouches ou le redimensionnement ; et (D) si le Client souhaite utiliser une Œuvre éditoriale à des fins commerciales, le Client doit d'abord (1) obtenir une licence directement auprès du propriétaire des droits d'auteur de l'Œuvre en question, et (2) obtenir les éventuelles autorisations supplémentaires.

**3.4 Attribution.** En plus des obligations prévues à l'article 3.1(F), si l'Œuvre est utilisée dans (A) une situation où un autre fournisseur de contenu reçoit une attribution, le Client doit également inclure une attribution essentiellement similaire pour Adobe Stock ; et (B) une production audiovisuelle, le Client doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour inclure une attribution pour Adobe Stock conformément aux normes dudit secteur d'activité, et si possible au format suivant : « Nom du contributeur/stock.adobe.com ».

**4. Conditions particulières pour Creative Cloud All Apps – Edition Pro ; Creative Cloud Single App Pro ; et Adobe Stock Images Pro.** Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent uniquement aux Images Pro que le Client a concédées sous licence dans le cadre de (A) Creative Cloud All Apps – Edition Pro ou Creative Cloud Single App Pro (collectivement, « **CC Pro** ») ; ou (B) Adobe Stock Images - Edition Pro (« **Adobe Stock Pro** »). En cas de conflit entre la présente Section 4 et toute autre condition des présentes Conditions Particulières du Produit ou du Contrat, la présente Section 4 régit les Images Pro uniquement.

**4.1 Définition des Images Pro.** L'expression « **Images Pro** » désigne uniquement les photographies, illustrations et vecteurs désignés comme « standard » dans les Services On-demand d'Adobe Stock que le Client peut concéder sous licence par le biais des Services On-demand d'Adobe Stock dans le cadre de CC Pro ou d'Adobe Stock Pro. Pour plus de clarté, l'expression « Images Pro » exclut toutes les autres ressources, y compris, mais

sans s'y limiter, les vidéos, fichiers modèles, ressources 3D, Premium, supports éditoriaux, toute autre œuvre ou catégorie sous quelque support ou format que ce soit existant actuellement ou à l'avenir.

#### 4.2 Licence et conditions pour les Images Pro.

- (A) Les Images Pro sont concédées sous licence au Client en vertu d'une Licence Etendue. La Licence Etendue est perpétuelle pour les Images Pro que le Client a utilisées avant la fin de la Durée de la Licence, y compris la Période de grâce le cas échéant. La Durée de la Licence sera réputée se poursuivre avec les extensions ou renouvellements du Bon de Commande applicable ;
- (B) Le Client peut télécharger un nombre illimité d'Images Pro pendant la Durée de la Licence ;
- (C) Seuls les Utilisateurs sous licence pour CC Pro ou Adobe Stock Pro peuvent utiliser les API Adobe Stock pour accéder aux Images Pro ; et
- (D) Les Licences Composites ne sont pas applicables aux Images Pro.

**4.3 Effet de la résiliation ou de l'expiration de CC Pro ou d'Adobe Stock Pro.** À la première date de résiliation ou d'expiration de la Durée de la Licence ou du Contrat, le Client disposera d'une période de grâce de 30 jours (la « **Période de grâce** ») afin d'utiliser toute Image Pro téléchargée et payée avant cette date d'expiration ou de résiliation dans le cadre d'un projet ou de toute autre utilisation finale, et toute Image Pro ainsi utilisée reste soumise aux conditions des présentes CPP. Toute Image Pro téléchargée et payée par le Client avant la date d'expiration ou de résiliation, mais non utilisée avant la fin de la Période de grâce, n'est pas considérée comme étant sous licence. Pour plus de clarté, le Client ne peut pas télécharger des Images Pro pendant la Période de grâce. En dehors de ce qui est autorisé pendant la Période de grâce, le Client ne peut pas utiliser une Image Pro pour la première fois, ou dans un nouveau contexte (comme sur des marchandises nouvelles ou différentes), après la date d'expiration ou de résiliation. Immédiatement après la fin de la Période de grâce, le Client doit supprimer toutes les Images Pro inutilisées. Le Client s'engage à ne pas stocker d'Images Pro ou d'abuser autrement de l'accès aux Services On-demand d'Adobe Stock.

#### 5. Réclamations de tiers relatives à la propriété intellectuelle.

**5.1 Obligations d'Adobe.** Dans le cadre des présentes CPP, une « **Réclamation pour contrefaçon** », telle que définie dans les Conditions Générales, signifie toute réclamation de tiers à l'encontre du Client pendant toute la Durée de la Licence dans la mesure où la réclamation allègue que l'Œuvre garantie enfreint directement le brevet, le droit d'auteur, la marque de commerce, les droits de publicité ou les droits à la vie privée de tiers. L'expression « **Œuvre garantie** » désigne une Œuvre qui a été téléchargée et payée par le Client.

**5.2 Conditions supplémentaires.** Adobe n'assumera aucune responsabilité en cas de Réclamation pour contrefaçon découlant : (A) de toute modification d'une Œuvre ; (B) de toute association d'une Œuvre avec tout autre document ou information ; (C) de l'utilisation par le Client d'une Œuvre après qu'Adobe a demandé au Client de cesser toute utilisation de l'Œuvre ; (D) de l'utilisation par le Client d'une Œuvre en violation du présent Contrat ; (E) de toute utilisation des Œuvres « réservées à un usage éditorial » ; ou (F) du contexte au titre duquel le Client utilise une Œuvre.

**6. Autres réclamations.** Le Client défendra et paiera, à ses frais, toute Réclamation de tiers à l'encontre d'Adobe résultant d'une violation par le Client des conditions du présent Contrat.

**7. Clause de réserve.** Si le Client a connaissance, ou si lui ou Adobe estime raisonnablement qu'une Œuvre peut faire l'objet d'une Réclamation d'un tiers, alors Adobe peut demander au Client de cesser toute utilisation, reproduction, modification, présentation, distribution et possession de cette Œuvre, et le Client doit rapidement se conformer aux consignes d'Adobe, et s'assurer que les clients, distributeurs, employés et employeurs du Client cessent d'utiliser l'Œuvre. Adobe peut, à tout moment, (A) résilier la licence d'une Œuvre moyennant l'envoi d'un préavis au Client en cas de violation du présent Contrat par ce dernier ; (B) interrompre la licence d'une Œuvre ; et (C) refuser le téléchargement d'une Œuvre.

**8. API Adobe Stock.** L'utilisation par le Client des API Adobe Stock est soumise aux conditions d'utilisation d'Adobe disponibles sur <https://www.adobe.com/legal/terms.html> (ou URL ultérieure), et sur <http://www.adobe.com/go/developer-terms> (ou URL ultérieure) (collectivement, les « **Conditions générales du développeur d'Adobe Stock** »). Les Conditions générales du développeur d'Adobe Stock sont intégrées aux présentes par cette référence et font partie du Contrat. En cas de conflit entre le Contrat et les Conditions générales du développeur d'Adobe Stock, les Conditions générales du développeur d'Adobe Stock prévaudront, mais uniquement en ce qui concerne les API Adobe Stock.

**9. Description du produit.** La description du produit Stock (<https://helpx.adobe.com/legal/product-descriptions/stock.html> ou URL ultérieure) (« **Description du produit Stock** ») est intégrée aux présentes par

référence et l'utilisation par le Client des Services On-demand d'Adobe Stock est soumise aux conditions de la Description du Produit Stock applicables au Bon de Commande du Client.

10. **Conseiller juridique.** Le Client consultera son propre conseiller juridique par rapport à son utilisation des Œuvres.
11. **Effet de la résiliation ou de l'expiration.** À la résiliation ou à l'expiration du Bon de commande applicable ou du Contrat : (A) sauf indication contraire à l'article 4.3 (Effet de la résiliation pour les Images Pro), le Client peut continuer à utiliser les Œuvres (à l'exclusion des Images Pro) que le client a téléchargées et payées, sous réserve de leur conformité au Contrat ; et (B) l'administrateur du Client aura accès aux Œuvres concédées sous licence en vertu du présent Contrat et à l'historique pendant 30 jours dans le même format que celui alors disponible dans les Services On-demand d'Adobe Stock.
12. **Notifications tierces.** Les auteurs de certains standards publics et de codes mis à la disposition du public, ainsi que tout concédant de licence tiers, exigent la communication de certaines notifications aux Utilisateurs finaux des Services On-demand d'Adobe Stock. Ces notifications tierces se trouvent à la page <http://www.adobe.com/go/thirdparty> (ou toute nouvelle URL lui succédant). L'intégration de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client.